Projet cofinancé dans le cadre du Plan d’investissement dans les compétences

Charte de partenariat

**Comité d’Acteurs Locaux**

La présente charte vise à établir les engagements réciproques entre le GIP Alfa Centre-Val de Loire et le partenaire en charge de l’animation d’un « Comité d’Acteurs Locaux », adhérent au projet Identification des Besoins en Compétences.

Ce projet est défini dans le cadre du PACTE Régional pour l’Investissement dans les Compétences et dans sa fiche action N°27.

**Article 1 : Définition des parties**

1. Le GIP Alfa Centre-Val de Loire :

Le GIP Alfa Centre-Val de Loire est l’organisme maître d’œuvre du projet régional « Identification des Besoins en Compétences des Entreprises ». Ce projet est soutenu par un comité de pilotage quadripartite composé de Pôle Emploi, de la DIRECCTE CVDL, du Conseil régional CVDL, du MEDEF et d’U2P.

Ses missions sont la création d’un réseau d’animateurs locaux, l’organisation de réunions type « Club Compétences », la création d’un outil informatique de recueil des besoins en compétences des entreprises et de partage des informations, l’accompagnement et la mobilisation des acteurs locaux à l’utilisation de l’outil de recueil des besoins en compétences des entreprises.

Au sein du GIP Alfa Centre-Val de Loire, les référents sont :

* Pour le pilotage du projet et manifester votre intérêt au projet :

Amélie DUMAS

02.38.24.15.41

a.dumas@alfacentre.org

* Pour les aspects logistiques et financiers :

Valentin GILLET

02.38.24.15.43

v.gillet@alfacentre.org

1. Le Partenaire, ci-après dénommé « Animateur du Comité d’Acteurs Locaux » :

|  |  |
| --- | --- |
| Nom du Comité ou de la structure qui accueillera les séances de travail |  |
| Organisme |  |
| Prénom et Nom du Représentant de l’organisme |  |
| Fonction de l’organisme |  |
| Prénom et Nom de l’Animateur |  |
| Fonction de l’animateur dans l’organisme |  |
| Mail  |  |
| N° de téléphone |  |

|  |
| --- |
| Je souhaite animer un club compétences sur la Zone d’emploi de  : ………………………………………………………………..Et sur la (les) Communauté(s) de Communes suivant(es) : ……………………………………………………………… Ma Zone d’emploi est-elle engagée dans une démarche Territoire d’Industrie ?  [ ]  oui [ ]  non Ma Zone d’emploi est-elle engagée dans une démarche de GPEC Territoriale ?  [ ]  oui [ ]  non  |

**Article 2 : Descriptif du PACTE Régional d’Investissement dans les Compétences**

Le projet Identification des Besoins en Compétences des entreprises (IBC) est porté dans le cadre du Plan d’Investissement dans les Compétences (PIC) qui vise à former deux millions de personnes éloignées de l’emploi au niveau national entre 2019 et 2022.

Pour ce faire, trois axes d’interventions ont été identifiés :

* Mieux analyser les besoins en compétences pour mieux orienter les politiques de formation et les personnes
* Financer de nouveaux parcours de formation et d’accompagnement vers l’emploi durable
* Innover et transformer par l’expérimentation, dans le cadre d’appels à projets

Ces engagements ont été régionalisés dans un PACTE Régional d’Investissement dans les Compétences (PACTE) et formalisés en 39 fiches action, parmi lesquelles figure le projet IBC.

**Article 3 : Les enjeux de la coopération**

La coopération entre le GIP et les acteurs locaux devra permettre de faciliter leur travail auprès des entreprises et vise à réduire la sur-sollicitation qui peut décourager ces dernières à travailler en lien avec les acteurs de l’emploi, de la formation et de l’orientation professionnelles ainsi que les autres services publics.

Pour les acteurs locaux mobilisés auprès des entreprises, il s’agira de :

* Partager un langage commun sur la notion de compétence et être en capacité d’apporter une réponse à l’Entreprise
* Permettre l’utilisation de l’outil de recueil des besoins en compétences fourni par le GIP Alfa CVdL
* Mutualiser les informations et se coordonner sur l’organisation des visites effectuées dans les entreprises
* Promouvoir les Clubs Compétences et favoriser la participation des entreprises à ceux-ci
* Disposer d’une vision locale des besoins en compétences des Entreprises et notamment des besoins spécifiques

Les impacts de cette coopération sont attendus à plusieurs niveaux :

* La création d’une culture commune de la compétence et de temps d’échanges vont faire émerger un réseau d’acteurs locaux, coordonnés autour des mêmes sujets. Cela va permettre à ces derniers de pouvoir mettre en place des actions innovantes et d’avoir une approche plus précise de l’emploi basée sur la compétence plutôt qu’une vision uniquement basée sur l’intitulé d’un métier.
* De plus, le recueil des données par entreprise et par territoire va permettre d’identifier de façon locale les besoins en compétences des entreprises.
* Enfin, la restitution des données dans la plateforme IBC va permettre, notamment aux acheteurs de formations, aux services d’accompagnement à l’emploi et à l’insertion, d’adapter leurs achats ou pratiques aux besoins spécifiques des entreprises. La finalité est de répondre aux difficultés de recrutement des entreprises et de mettre en place des parcours de formation et d’insertion efficients.

**Article 4 : Les engagements mutuels**

L’animateur du Comité d’acteurs locaux s’engage à :

* Organiser les réunions du Comité d’acteurs locaux (invitation des participants, préparation du déroulement et interventions…)
* Informer le GIP Alfa Centre-Val de Loire du calendrier des séances prévues
* Respecter la procédure de défraiement
* Recueillir et transmettre le bilan des rencontres au GIP et les feuilles d‘émargement
* Utiliser le kit de communication mis à sa disposition afin de faire connaitre le projet
* Participer à alimenter la plateforme de recueil en formalisant les besoins en compétences exprimés par les entreprises
* Accompagner les acteurs locaux dans l’identification des besoins en compétences des entreprises
* Accompagner les acteurs locaux dans la prise en main et l’utilisation de la plateforme compilant les besoins exprimés par les entreprises
* Participer aux regroupements d’acteurs régionaux
* Participer aux conférences PACTE lorsque le thème relève de la compétence

En retour, le GIP Alfa Centre-Val de Loire s’engage à :

* Mettre à disposition de l’animateur une personne ressource régionale ayant pour mission de cadrage et d’appui à l’amont des réunions, et / ou d’intervention en tant qu’expert sur les ateliers, l’accompagnement à l’organisation des séances.
* Mettre à disposition de l’animateur un kit méthodologique d’animation, fourni gratuitement.
* Transmettre à l’animateur une liste des animateurs sur les autres territoires pour favoriser l’échange de pratiques.
* Participer financièrement aux dépenses logistiques du Club Compétences, lorsque le thème de la réunion relève de la compétence, par la prise en charge maximale de 400 € par réunion, jusqu’à 6 réunions par an, étant entendu qu’il semble opportun de faire 3 séances rapprochées pour un même groupe d’acteurs, puis d’organiser 3 autres séances à 6 mois d’intervalle pour un nouveau groupe.
* Donner un accès à la plateforme informatique pour le recueil des besoins en compétences des entreprises et pour le partage des résultats d’information obtenus.

Fait à Orléans en 2 exemplaires le .…..... / …....... / …....….......

|  |  |
| --- | --- |
| Visa de l’organisme | Visa du GIP Alfa Centre-Val de Loire |
|  |  |

****

****

**Calendrier prévisionnel 2020**

**Comité d’Acteurs Locaux**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Nom du Comité d’Acteurs Locaux | Dates des séances proposées | Tempsde réunionenvisagé | Décrire les thèmes liés aux compétencesA aborder |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |